

REUNION DU 20 FÉVRIER 2018

Date de convocation et d'affichage : 14/02/18

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Texier Victor, Drouillat Michèle, Bouclet Thierry, Dolléans Aurore, Beauchamp Cédric.

Excusées : Roussel Émilie (pouvoir à Michèle Drouillat), Jean-Charles Myriam (pouvoir à Martine Réau).

Monsieur Victor Texier a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux des dents creuses, qui sont quasiment terminés. La réception avec l'entreprise Villedieu aura lieu demain matin.

Attribution nom de rue

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer la nouvelle rue « rue Charles Péguy ».

Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe que les services de Chartres Métropole ont notifié :

- La délibération de prise de compétence archéologie préventive et fouilles programmées par Chartres Métropole,
- La délibération de la modification statutaire – Loi Notre – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à chacune de ces deux délibérations.

Monsieur le Maire informe que suite à l'intégration de la commune à Chartres Métropole au 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de délibérer afin de mettre en place une convergence des bases minimums de contribution foncière des entreprises pendant une durée de 10 ans afin d'éviter une augmentation significative des cotisations de CFE des contribuables qui relèvent de ce dispositif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mise en place.

Travaux 2018

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Villedieu, d'un montant de 12 368€ HT pour la réalisation d'un plateau ralentisseur, ainsi que celui du Conseil Départemental pour 15 349.50€ HT.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Villedieu pour la réalisation de deux plateaux ralentisseurs pour un montant total de 24 736€ HT.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de clôturer la mare d'Ymorville, un devis a été établi pour un montant de 4 733€ HT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente également un devis de clôture pour l'annexe de la salle polyvalente pour un montant de 3 637.50€ HT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard Fauconnier de solliciter des devis pour les réparations de la Sacristie.

Monsieur le Maire informe qu'un devis va être demandé pour la réfection du chauffage de la salle polyvalente.

Renouvellement contrat Ségilog

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat Ségilog (logiciel informatique pour les collectivités locales) arrive à échéance et présente la proposition de renouvellement de 3 ans 2018, 2019 et 2020, pour un montant annuel de 2 190€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement de contrat pour 3 ans avec la société SEGILOG.

Parc Éolien

Monsieur le Maire informe que les travaux des deux nouvelles éoliennes avancent bien.

Il informe que l'entreprise JPEE propose une extension de deux autres éoliennes. Le Conseil Municipal est favorable à la majorité à ce nouveau projet d'extension.

Questions Diverses

Madame Michèle Drouillat informe que la route de la porcherie est impraticable, Monsieur le Maire répond qu'elle va être réparée.

Madame Martine Réau informe que le repas des anciens initialement prévu le 29 avril est avancé au 22 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30 et ont signé les membres présents.